



**Délibération n° 2021 05 17 n° 13 : FONCIER -
Autorisation à Monsieur le Maire de signer une
convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur
la parcelle AC0137, le Bourg VAUGNERAY dans
le cadre des travaux, rue du Rozard.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/05/2021
En exercice :	33	
Présents :	23	Affichage de la convocation : 11/05/2021
Pouvoirs :	7	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 20/05/2021
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Philippe LARGE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à Mme Carine BERNY		
Absents ou excusés :		
M Gerbert RAMBAUD Mme Chantal ROCHE Mme Fatima FERNI		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société ENEDIS sollicite l'autorisation d'installer une ligne électrique aérienne d'une longueur de 9 mètres sur façade, parcelle cadastrée AC 0137.

Afin de concéder à ENEDIS les droits assurant l'exploitation de l'ouvrage ainsi que les droits liés à l'exercice de la servitude, Monsieur le Maire explique qu'il convient d'établir la convention de servitudes au profit d'ENEDIS et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE la convention de servitudes à signer avec ENEDIS pour l'installation d'une ligne électrique aérienne sur façade, parcelle communale AC0137 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes et tous les documents s'y rapportant.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le
21/05/2021

et de la publication en mairie le
21/05/2021

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN